

AVIS AU PUBLIC

Eaux - PAP « Am Päsch Phase II » Waldbredimus

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

15 mars 2023

une demande d'autorisation a été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

EAU/AUT/23/0261

concernant la

réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Am Päsch – Phase II »

situés

à Waldbredimus

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Trintange, le 29 mars 2023 pour le Collège des bourgmestre et échevins :

Le Bourgmestre

le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour conformément à l'article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008.

Trintange, le 29 mars 2023

Le Bourgmestre

le Secrétaire